

---

Renvoi au comité de correspondance de l'adresse du président de la société populaire de Meisse (Ardèche) qui assure la Convention de son dévouement et fait passer la croix du citoyen Pampelone, en annexe de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de correspondance de l'adresse du président de la société populaire de Meisse (Ardèche) qui assure la Convention de son dévouement et fait passer la croix du citoyen Pampelone, en annexe de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 323;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20417\\_t1\\_0323\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20417_t1_0323_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Pénétrée de ces grandes vérités, la Société populaire de Vivonne s'applique journallement à faire entendre la voix pressante de la raison; c'est dans l'enceinte autrefois souillée par le mensonge, aujourd'hui purifiée par la vérité, qu'elle veut préconiser, les principes sacrés de la liberté et de l'égalité.

C'est dans le Lycée que les cultivateurs viendront se délasser de leurs travaux à l'ombre du livre de la Constitution républicaine. C'est dans cette source pure dont la découverte vous est due, qu'ils se proposent de puiser l'esprit et les vertus de l'homme social.

Les mêmes hommes qu'un prêtre astucieux conduisoit infailliblement à son but en les détachant des biens de ce monde, pour les faire tourner à son profit, ont déchiré le voile de l'erreur et l'ont foulé aux pieds; ils préférèrent la lueur éclatante de la saine philosophie à ces sombres lueurs du fanatisme.

Les membres de la Société populaire de Vivonne jurent entre vos mains, de maintenir jusqu'à leur dernier soupir la Liberté et l'Égalité; ils s'enseveliront sous les ruines de la République plutôt que de souffrir qu'aucun tyran vienne en souiller la pureté.

Braves Montagnards, c'est à votre énergie que la France doit son salut, restez fermes et inébranlables comme les vagues écumantes d'une mer agitée se divisent en frappant le rocher, de même, les flots de la tempête politique, viendront se briser contre les flancs de la Montagne. »

JUERRIE (*présid.*), BAROT (*secrét.*),  
DESBOIS (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

### 39

[*Le présid. de la Sté popul. de Meisse (Ardèche) à la Conv.; 27 pluv. II*] (2).

« Citoyen président,

Comme organe de la Société populaire et républicaine de cette commune, je suis chargé par elle d'exprimer à la Convention en ta personne son dévouement à la chose publique et son respect pour les lois révolutionnaires; et en exécution de celle qui ordonne la remise des croix ci-devant de saint Louis: je te fais passer celle qu'a déposée sur le bureau de la Société le citoyen Jacques Pampelone dans une de nos dernières séances (3).

Le zèle de la Société ne s'est pas borné à propager l'esprit révolutionnaire qui doit diriger tous les individus; pour s'assurer de l'exécution de ces démarches, elle s'est faite autoriser par le citoyen Boisset, représentant du peuple dans les départements méridionaux à nommer un comité de surveillance à quoi il a été procédé dans le temps.

Mais, Citoyen, malgré l'amour de la patrie qui enflamme tous les membres de la Société et du Comité, nous sommes retardés dans nos

opérations, faute d'instruction. C'est pourquoi, je te prie, Citoyen, en leur nom de vouloir bien nous faire passer directement le Bulletin de la Convention et les décrets qui émanent de sa sagesse. S. et F. ».

Renvoyé au Comité de correspondance (1)

### 40

[*La Sté popul. de Vouziers, à la Conv; ? vent. II*] (2).

Représentans Montagnards,

Nos frères des communes du district rappelés par une adresse de la Société populaire à leurs devoirs envers les généreux défenseurs de la Patrie, ont saisi avec enthousiasme cette occasion de signaler leur brûlant républicanisme. Les municipalités qui n'avaient pas de sociétés dans leur sein se sont empressées d'envoyer leurs offrandes et la Société de les déposer d'après la loi dans les magasins du district, et le résultat est de 221 chemises, 82 paires de souliers, 58 paires de guêtres, 123 paires de bas, 104 draps, 6 paires de culottes, 5 vestes, 1 habit, 2 pantalons, 3 matelas, un bonnet de la liberté, 2 bayonnettes, 1 selle, 1 bride, 1 gibberne, 1 sabre, 3 couverts, 25 serviettes, 2 taies d'oreillers, 5 aunes de toile, 10 cols, 35 balles de plomb, beaucoup de charpie, 8 055 l. 14 s. en assignats, 242 l. 15 s en numéraire. Les dons patriotiques de la commune de Vouziers déjà annoncés à la Convention, font partie des sommes et effets désignés.

Reste à ton poste, Montagne auguste et redoutée des tyrans; nous t'en conjurons de nouveau; garde-toi de quitter ce sommet sublime où t'a placé le souverain. Conserve au contraire cette attitude majestueuse et imposante qui fait le désespoir de ces brigands ligués contre la liberté; que la terre, que la mort soit pour ces monstres à l'ordre du jour, point de paix, point de trêve avec des tigres, c'est sur les ruines, c'est sur les débris de leurs trônes, c'est sur leurs propres cendres que les Républicains ont juré d'asseoir les fondemens de la liberté, couronnes, sceptres diadèmes tout doit passer dans le creuset national, tel est le cri des républicains du district dont la Société n'est en ce moment que l'écho, tel est le vœu bien prononcé; tel est le serment de la Société, Guerre à mort aux tyrans, jusqu'à ce que le dernier soit exterminé, jusqu'à ce que le germe même et l'arrière-germe de leur exécrable race soit anéanti.

Son décret sur l'affranchissement des nègres est le chef-d'œuvre de la Raison, de la sagesse et de la justice, la société s'en félicite, les principes de l'égalité ne sont pas moins dans son cœur, que son penchant irrésistible à admirer

(1) Mention marginale datée du 4 germ., et signée Ath. Veau.

(2) C 297, pl. 1017, p. 13. Le collage de l'inscription marginale ne permet pas de lire la date mais cette pièce se trouve dans le dossier du 4 germinal et cette date est inscrite au-dessus, de la même main.

(1) Mention marginale datée du 4 germinal.

(2) Dxl 24, doss. 103, p. 9.

(3) Reçu le 12 vent. II. Cf. Etat des dons.